

*Questions orales*

**L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada):** Monsieur le Président, le député soulève là un point important.

Premièrement, je tiens à informer la Chambre que nous avons l'intention de proposer très bientôt une mesure législative qui portera sur divers aspects de cette question. Nous verrons notamment à ce qu'il soit plus facile pour la Commission des libérations conditionnelles de décider que le Service correctionnel doit garder en prison jusqu'à la fin de la peine imposée par les tribunaux les personnes reconnues coupables d'infractions sexuelles avec violence contre des enfants.

Deuxièmement, nous nommons maintenant à la Commission des libérations conditionnelles, au moyen d'un processus transparent, des personnes dont le mérite et la compétence sont reconnus.

Troisièmement, nous avons l'intention de légiférer pour créer un processus d'examen disciplinaire pour les membres de la Commission des libérations conditionnelles.

Toutes ces mesures, en plus de celles prises pour améliorer la formation donnée aux membres de la Commission des libérations conditionnelles, contribueront à rétablir la confiance des Canadiens dans notre régime de libération conditionnelle.

\* \* \*

**LA FAMILLE**

**M. Leon E. Benoit (Végréville):** Monsieur le Président, mercredi, pour la deuxième fois, le gouvernement s'est tourné vers le Parti réformiste pour l'aider à définir ce qu'est une famille. Plutôt que de répondre à la question de mon collègue, le secrétaire d'État aux finances a montré qu'il n'avait pas d'idée claire de ce qu'est une famille.

Je tiens à lui faire savoir que la famille est déjà clairement définie dans la Loi de l'impôt sur le revenu dont il est en partie responsable. Je lui conseille de jeter un coup d'oeil sur cette loi. Le problème ce n'est pas la définition de la famille, mais les répercussions que le régime fiscal a sur elle. Le régime fiscal actuel pénalise les parents. . .

● (1145)

**Le Président:** Chers collègues, je crois qu'il est raisonnable de dire une phrase ou deux en préambule à une question, mais quatre ou cinq c'est un peu trop. J'invite les députés à être aussi brefs que possible dans leurs questions et leurs réponses. Je prie le député de poser sa question.

**M. Benoit:** Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux finances. J'espère qu'il répondra enfin. Le secrétaire d'État reconnaît-il que le régime fiscal actuel est discriminatoire à l'endroit des familles qui s'occupent de leurs enfants à la maison?

**L'hon. Douglas Peters (secrétaire d'État (Institutions financières internationales)):** Monsieur le Président, c'est vendredi, je le sais, mais on dirait que nous avons aussi une pleine lune.

Voici ma troisième réponse: l'élément principal de notre régime fiscal, comme les députés le savent, est la déclaration de revenus individuelle. Nous n'avons pas de déclaration de revenus familiale. Certaines parties de la déclaration

individuelle se rapportent à la famille. Il est vrai que la Loi de l'impôt sur le revenu établit des distinctions de toutes sortes, mais, non, elle ne crée pas de discrimination contre la famille. On reconnaît tout simplement que certains facteurs se répercutent sur le revenu des familles.

**M. Leon E. Benoit (Végréville):** Monsieur le Président, je tiens à ce qu'il soit clair que le Parti réformiste ne s'oppose pas du tout à ce que des parents envoient leurs enfants dans des garderies. Nous nous opposons cependant à un système qui pénalise les parents qui décident de s'occuper de leurs enfants à la maison.

Le gouvernement rendra-t-il le régime fiscal plus juste en éliminant les pénalités imposées aux parents qui s'occupent de leurs enfants d'âge préscolaire à la maison?

**L'hon. Douglas Peters (secrétaire d'État (Institutions financières internationales)):** Monsieur le Président, rien dans la Loi de l'impôt sur le revenu ne permet de dire que les parents qui gardent leurs enfants à la maison paient une taxe spéciale.

\* \* \*

[Français]

**L'ÉQUITÉ SALARIALE**

**Mme Christiane Gagnon (Québec):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor.

Dans le cadre de la Semaine de la fonction publique, il est nécessaire de rappeler l'importance de l'équité salariale entre les hommes et les femmes pour des fonctions reconnues comme équivalentes. À une question posée par l'opposition officielle le 8 mars dernier, le président du Conseil du Trésor soulignait que cette question était prioritaire pour ce gouvernement.

Le président du Conseil du Trésor peut-il nous expliquer si ses agents de négociation sont sur le point d'en arriver à une entente avec ses employés sur le salaire rétroactif qu'il faudra accorder pour mettre certaines classifications à jour?

[Traduction]

**L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure):** Monsieur le Président, le Conseil du Trésor procède actuellement à des discussions exploratoires avec les représentants des employés, c'est-à-dire les syndicats.

Nous avons eu trois ou quatre réunions avec des représentants de l'Institut professionnel et au moins une ou deux avec ceux de l'Alliance de la Fonction publique. Nous continuons d'examiner les moyens d'en arriver à une solution à ce problème. Nous sommes un employeur soucieux de l'équité salariale. Nous voulons résoudre ce problème aussi rapidement que possible afin de pouvoir écourter ce très long processus judiciaire que le gouvernement précédent a mis en place.

Nous voulons traiter nos employés de façon juste et équitable.

[Français]

**Mme Christiane Gagnon (Québec):** Monsieur le Président, puisque le gouvernement est un employeur soucieux de l'équité salariale, comme il le soulignait le 8 mars dernier, le président du Conseil du Trésor peut-il s'engager à respecter sa propre loi qui interdit toute discrimination à cet égard?